



# NERONDE.COM

Numéro 92

Bulletin Municipal trimestriel

3ème trimestre  
2019



**Ferran CALICCO**



**Prosper PLANCHE**



Les artistes Nérondois ont présenté leurs œuvres lors de l'exposition organisée par l'Association des Amis de Néronde, les 14 et 15 septembre, à l'ancienne cure : nombreuses peintures mais aussi dessins, sculptures, photographies, bijoux, broderies et réalisations en tissu...

Deux artistes à l'honneur :

Ferran CALICCO (1900-1967) peintre, réfugié espagnol, a vécu à la Rivière et peint de nombreux portraits. Prosper PLANCHE (1929-1983) ferronnier d'art, a réalisé de multiples sculptures à l'aide d'outils anciens. Les nombreux visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir ces talents locaux exceptionnels.

Le maire,  
Gérard MONCELON

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL  
G. NICOLAS M. BUSSERY R. TISSOT JP. BERNARD J.  
PADET  
Absents: G. PLANCHE E. ZGAINSKI

**• Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.**

Xavier REYNARD est désigné secrétaire de séance.

**• Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2019**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**• Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 8 juillet 2019**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**• Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

En application du décret N° 95-635 du 6 mai 1995, M le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le rapport établi pour l'exercice 2018 par le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SMIELY).

Ce rapport est public, disponible sur le site internet [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et au secrétariat de la mairie.

**• Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018 [RPQS]. Délibération**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et du décret du 2 mai 2007, M le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le rapport établi par la commune au titre de l'exercice 2018 permettant l'information des usagers.

Ce rapport est public, disponible sur le site internet [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et au secrétariat de la mairie.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**• Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2018 [RPQS]. Délibération**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret du 2 mai 2007, M le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le rapport établi par la commune au titre de l'exercice 2018 permettant l'information des usagers.

Ce rapport est public, disponible sur le site internet [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) et au secrétariat de la mairie.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2018.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**• Marché public : Réhabilitation de la salle Henri IV : Choix des entreprises suite à l'appel d'offres.**

Cabinet d'assistance : Cabinet DUSSAUD – Pôle aménagement – Urbanisme et Foncier sis à MONTROND les BAINS (Loire), 21 rue des Mouettes.

Entreprises Retenues : Suivant Marché public.

• Entreprise Sarl GIRAUD Néronde Plâtrerie peinture isolation Montant des travaux : 21.616,36 € H.T

• Entreprise Optim'Elect Balbigny Electricité Générale Montant des travaux : 5.118,00 € H.T

Commencement des travaux septembre 2019.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**•Aliénation et déplacement d'une partie du chemin rural au lieu-dit « La Chapelle » - Délibération**

Pour mémoire : Voir Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 27 mai 2019.

Ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation et de déclassement d'une partie du chemin rural au lieu-dit « La Chapelle ».

Cabinet DUSSAUD en charge du dossier.

Le projet d'aliénation et de déplacement d'une partie du chemin rural au lieu-dit « La Chapelle » est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs, à savoir du 10/09/2019 au 27/09/2019 inclus.

Monsieur Noël LAURENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à disposition du public à la Mairie le mardi 10 septembre 2019 de 8H30 à 10H 30 et le vendredi 27 septembre de 8H30 à 10H30.

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation.

Monsieur Pierre MOREL ne participe pas au vote.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 05	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

**•Echange des parcelles AC529 / AC530 - Délibération.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal de la Commune de NERONDE N° 25/2019 en date du 27 mai 2019 à savoir que le propriétaire cède à la Commune de NERONDE la parcelle cadastrée Section AC N° 529, que la Commune cède en contrepartie à titre gratuit la parcelle cadastrée Section AC N° 530.

Le Cabinet DUSSAUD, en charge du dossier, établira les actes de mutation foncière en la forme administrative.

La commune étant demandeur, elle supportera l'intégralité des droits, frais et honoraires d'actes et de publicité foncière.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'échange des parcelles AC N° 529/ AC N°530.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**•Délibération sur le rapport de la CLECT en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Conformément à la Loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, et aux délibérations du conseil communautaire, les crèches multi-accueil « Le Jardin Enchanté » de Balbigny, «La Passerelle » de Panissières, « La Souris Verte » de Rozier-en-Donzy et « Les petits Félines » de Saint-Marcel de Félines, ainsi que le Point Rencontre Emploi de Veauche (PRE) ont été transférées à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a validé le montant des charges transférées à CCFE relatives à ces transferts le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les conseils municipaux des 42 communes composant Forez-Est doivent approuver ce rapport par délibérations concordantes à la majorité qualifiée [Approbation des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse) prises dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**•Délibération pour dénomination de deux voies rurales.**

◦ Route de Bussières (Numéros 856, 1110, 1701) [Une partie numérique - une partie métrique]

◦ Chemin du Bois du Cercle

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de deux voies rurales.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**•Proposition d'achat d'une partie de l'immeuble cadastré AC N°110**

Un habitant du village souhaite acquérir une partie du bâtiment cadastré AC N°110, situé au 5 rue de l'Ancienne Cure ; laissant ainsi à la commune la Tour des Œufs, patrimoine historique de notre cité médiévale. Il fait une offre de 7.000 euros pour cette acquisition.

Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à la proposition d'achat compte tenu des travaux importants de réhabilitation du bâtiment.

Dans le cadre d'une vente éventuelle, la commune devra faire appel à un géomètre expert pour scinder le bâtiment en deux lots et faire établir les diagnostics.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'achat d'une partie de l'immeuble AC N°110.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 08	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**•Autorisation pour contracter les emprunts voirie et assainissement du programme « Aménagement Global du Bourg »**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter deux emprunts distincts : voirie et assainissement auprès de divers organismes de crédit.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter également un crédit relai pour le commencement des travaux en attente des subventions.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Questions diverses :**

*Rapporteur : X.REYNARD*

Réunion du 8 juillet 2019 : Présentation par Monsieur CESTER, Directeur départemental des Finances publiques de la Loire [DGFiP), portant sur le projet de nouveau réseau de proximité de la Direction départementale des Finances publiques pour favoriser la proximité avec les usagers qui bénéficieront d'un accès aux services publics à moins de 30 minutes maximum.

Le nouveau réseau comprendrait un service ou point de contact dans 24 communes, soit 9 de plus qu'actuellement, dont 7 de plus parmi les communes de moins de 3500 habitants.

Objectif : répondre aux besoins des usagers, mais également des collectivités locales notamment en milieu rural. Cette proposition est une première hypothèse de travail et a vocation à évoluer jusqu'au mois d'octobre.

*Rapporteur : R.TISSOT*

Monsieur TISSOT informe le Conseil Municipal que le banc situé « Place Papillon » est posé.

A l'aire de jeux, le cheval à ressort est installé. Le terrassement des 2 autres jeux est en fin de réalisation.

Réalisation d'une dalle béton pour la mise en place des dalles amortissantes pour l'installation d'un autre jeu.

Réalisation de 2 petites dalles vers les vestiaires du stade pour l'installation de la boîte à livres ; une suggestion des membres de la bibliothèque et une réalisation de M. Claude SAVARD.

Les Brigades vertes ont nettoyé l'étang et peint les barrières du stade.

*Rapporteur : G.MONCELON*

La Commission permanente de l'Assemblée Départementale accorde à la Commune de NERONDE une subvention de 15.862 € pour les travaux de réfection de voies communales au titre de l'enveloppe de voirie communale 2019. Cette subvention a été calculée en fonction d'une dépense subventionnable s'élevant à 48.482 €.

La Commission permanente de l'Assemblée Départementale accorde à la Commune de NERONDE une subvention de 7.000 € pour la réfection de la salle Henri IV au titre de l'enveloppe de solidarité. Cette subvention a été calculée en fonction d'une dépense subventionnable s'élevant à 26.078 €.

La pose des plaques des hameaux sera effectuée par les employés communaux.

*Rapporteur : M. BUSSERY*

Comme les années précédentes, la commune est inscrite au concours de fleurissement organisé par l'Association Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin.

La commune accueillera dans ses rues les panneaux de l'artiste Gilles Porte consacrés aux portraits d'enfants des cinq continents.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Non fixée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 22H 45.

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance  
Xavier REYNARD



**Compte-Rendu de la séance Extraordinaire du Conseil Municipal de Néronde  
en date du 17 juillet 2019 à 18h**

**Présents :** G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J.Padet

**Absent :** E. Zgainski

**Secrétaire de séance :** J. Botheron

**Validation de l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement de la traversée du bourg**

M. le Premier Adjoint Jean BOTHERON présente le résultat de l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement de la traversée du bourg .

Le dossier d'appel d'offres a été analysé par le bureau d'études OXYRIA.

Les entreprises ont eu à répondre en respectant deux critères de sélection :

✓prix des prestations sur 60 points

✓valeur technique sur 40 points

Les entreprises pouvaient également répondre sur deux options : canalisations principales en grès ou en PVC.

L'estimation des travaux par le cabinet OXYRIA (maître d'œuvre) s'élève à 399 322 €HT

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres option « Grès » : SMTP, SADE, EUROVIA DALA, SOGEA

1 entreprise a répondu à l'appel d'offres option «PVC » : SOGEA (sous l'appellation SOGEA VARIANTE)

L'entreprise SOGEA ayant fait une offre de 411 817,5 €HT et obtenu une note finale de 84,75 points /100 est choisie pour l'option « Grès »

L'entreprise SOGEA (SOGEA VARIANTE) ayant fait une offre de 402 217,5 €HT et obtenu une note finale de 82 points /100 est choisie pour l'option « PVC»

M. le Maire propose au C.M.

- D'approuver le choix de l'entreprise SOGEA qui est en tête des critères de sélection et qui propose les meilleures offres.

- De prendre avis auprès de l'entreprise SOGEA pour finaliser le choix de l'option « Grès ou PVC »

Après étude du dossier, le Conseil Municipal **par 10 voix POUR :**

**APPROUVE** le choix de l'entreprise SOGEA pour la réalisation de ces travaux

**APPROUVE** le montant des travaux : option « Grès » 411 817,5 €HT et option « PVC » 402 217,5 €HT

**AUTORISE** M. le Maire à finaliser l'option auprès de l'entreprise SOGEA et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Prochaine réunion prévue le 7 octobre 2019

Le Maire

M. Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance

M. Jean BOTHERON

## INFORMATIONS MAIRIE

### Rappel

**Les travaux du centre bourg ont débuté le 16 septembre et dureront environ 6 mois :**

### Assainissement

1- place du Palud

2 – Place de la Liberté, rue du 19mars 1962, carrefour routes de Bussières et de l'Ancienne Gare

3 – Place de l'Eglise, rue du Père Cotton, places du Plâtre et du Cuvage



4 – Réfection revêtement chaussée, trottoirs, marquage.



Circulation interdite dans la grand'rue  
Stationnement interdit place du Palud, de l'Eglise et sur la Grand'rue du Palud jusqu'à la mairie.

Collecte des ordures ménagères -

Les usagers sont invités à déposer leur bac les jeudis, semaines impaires, aux points de regroupements créés : Place du Palud et route de Bussières (entrée du lycée).

Merci de votre compréhension

**Les travaux sont également en cours Salle Henri IV.**

**Ils devront être terminés fin novembre pour le banquet du CCAS**



**Rappel de l'Inauguration « aire de loisirs des Chassagnes »  
Tous les villageois sont invités : Samedi 5 octobre 2019 à 11 H au stade**



**Installation d'un banc sur le parking « Papillon »**



**Parents et enfants sont venus nombreux à l'ancienne cure pour jouer aux différents jeux proposés lors d'un après-midi de juillet organisé par la médiathèque de Forez-Est.**

## MANIFESTATIONS DU 3ème TRIMESTRE 2019



### Concert à la chapelle

Comme tous les ans, début juillet, les Amis de Néronde nous ont proposé un beau concert à la chapelle avec au programme : musique médiévale du XIVème siècle.

Fête à l'étang organisée par la Société de Pêche le 13 juillet. Beau succès pour le « safari truites » et les nombreux jeux en bois fabriqués par Pierre PLANCHE président de la pêche.



La journée s'est terminée par un repas avec orchestre puis à la tombée de la nuit le feu d'artifice offert par la municipalité et tiré par l'entreprise d'Éric BERGER « L'Etoile de Briat »  
Belle réussite !  
Merci à tous les bénévoles





Pour sa XI<sup>ème</sup> édition « **Jeux d'ensemble** » a joué à Salt en Donzy, Panissières, Pouilly les Feurs et la tournée s'est terminée à l'église de Néronde. Cette année encore tous les concerts étaient d'une qualité extraordinaire et le public au rendez-vous.

Dimanche 25 Août, le **vide grenier organisé par l'ADN** a attiré la foule dans les rues du village et les nombreux chineurs ont sûrement trouvé l'objet rare.



## La rentrée des classes

Tous les enfants étaient contents de reprendre le chemin de l'école, cette année les enfants sont encadrés par Carole MATHE, directrice, Aline MOLLARD, professeure des écoles, Coralie BERTIN et Claude VIAL, aides maternelles.

Suzanne ALLAIS accompagnera également les enfants à la cantine.



Les nouveaux élèves du lycée Pierre Coton ont découvert le village accompagnés par des professeurs, des élèves en 2ème année et des membres de l'ADN ; Ils ont répondu brillamment aux questions du quiz qui leur était proposé.



Notre dentelière Néronnoise, Odile, en plein travail lors de l'exposition organisée par l'ADN (1ère page).





**Les Pas Coton** ont accueilli un couple de canadiens, à la gare de Balbigny puis les plus courageux ont regagné Néronde, non pas à pied mais en vélo ; la remontée fut dure sous la forte chaleur. Le verre de l'amitié offert par la municipalité fut bien mérité. Annette et Earl ont été hébergés par Claude et Gilbert DAUPHIN les 14 et 15 septembre Ils en ont profité pour visiter le village et ses environs.



Après avoir débuté samedi au stade, **le but d'honneur** organisé par la société de boules s'est terminé au Palud le dimanche 22 septembre.  
Grand gagnant :

**René GUYOT** « dit le Ministre ».

**Hervé COMBE** remporte la victoire face à Sylvie FAYE en finale du complémentaire.





### **Bibliothèque de Néronde**

Pour bénéficier des services de la bibliothèque, il suffit d'en pousser la porte lors d'une permanence **le mardi de 17 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 11 h.** et surtout c'est gratuit !

Pendant ces deux permanences les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent et vous proposent un choix de romans, polars, documentaires, œuvres de science-fiction, BD, albums pour les plus jeunes...

Environ 1800 ouvrages s'offrent au choix de tous, des moins de 7 ans aux plus de 77 ans, avec un renouvellement régulier des livres grâce à la Médiathèque de la Loire. Si un titre vous intéresse plus particulièrement, vous pouvez le réserver auprès d'un(e) bénévole et le retirer lors d'une permanence ultérieure.

Et l'équipe suit l'actualité des auteurs : chaque année, la bibliothèque acquiert des nouveautés, notamment les prix littéraires.

Pour bénéficier du Service Médiathèque numérique de la Loire vous devez être abonné(e) à l'une des bibliothèques partenaires comme Néronde et la personne présente vous inscrira à ce service qui donne accès à des ebooks, à de la musique, des vidéos et jeux vidéo, à des journaux et revues, à des cours en ligne...

Le fonds s'étoffe également avec les dons de livres mais par manque de place nous ne pouvons plus maintenant accepter que des ouvrages récents et en excellent état.

A l'initiative de la bibliothèque et avec l'accord de la municipalité une Boîte à Livres a été installée au stade. Le mode d'emploi est simple : je prends un livre, je le rapporte ou l'échange contre un autre, je dépose un livre pourvu qu'il soit en bon état. Et c'est gratuit !

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque (rue du Père Coton) ou à ouvrir celle de la Boîte à livres.

Éliane JEDINAK-SAVARD

## **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 4ème TRIMESTRE 2019**

**Jeudi 31 Octobre**

**Fermeture de la pêche**

**Samedi 30 Novembre**

**Banquet du CCAS**

**Dimanche 8 Décembre**

**Animations dans les rues du village**

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur  
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie  
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :  
Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique